

Département
BAS-RHIN

COMMUNE DE NIEDERSOULTZBACH

Arrondissement
SAVERNE

Extrait du Procès-Verbal

Nombre des
conseillers élus :

des délibérations du Conseil Municipal

11

Conseillers
en fonction :

Sous la présidence de M. Jean-Michel HOERTH, maire.

11

Conseillers
présents :

Membres présents :

Mme BONNIER Delphine, M ANTHONI André,
M. REICHERT Christophe, M. BOOS Cédric, M. MULLER Jean-Georges,
Mme SERFASS Marie, Mme KRAEMER Sylvia,

-----8-----

Membres absents :

M.WENDLING Xavier, Mr SCHMITT Rolf à Pouvoir M. ANTHONI André et Mme
PAULIN Sophie Pouvoir à Mme KRAEMER Sylvia (excusés)

APPROBATION PV DE LA REUNION DU 11 Septembre 2020

Délibération n° 23/2020 : Désignation du représentant de la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Hanau-La Petite Pierre

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2016, portant création de la communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre issue de la fusion de communautés de communes du Pays de la Petite Pierre et de la communauté de communes du Pays de Hanau,

Vu la délibération n°6D du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 créant une commission locale d'évaluation des charges transférées,

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal disposant d'un moins un représentant,

Le Conseil municipal décide après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, de désigner Mr HOERTH Jean-Michel comme représentant de la Commune de NIEDERSOULTZBACH à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Hanau-La Petite Pierre.

Délibération n° 24/2020 : Plan Communal de Sauvegarde

Vu le plan communal de sauvegarde présenté par Mr le Maire, le conseil municipal constate que les modifications ont été faites.

Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité des membres présents d'approuver le Plan Communal de Sauvegarde.

Délibération n° 25/2020 : Travaux de voirie Rue d'Ingwiller et Travaux d'Amorce d'Assainissement Rue Roeth

Le Maire présente au conseil municipal le projet chiffré par M.KIEFER de la CCHLPP pour la réfection des trottoirs dans la rue d'Ingwiller. Ainsi que le busage du fossé de la rue Principale et de la rue d'Ingwiller. Et deuxième projet pour l'amorce de l'assainissement Rue Roeth en diamètre 300.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

-D'approuver le projet n° 1 de travaux de voirie, trottoirs, fossés et sécurisation estimé à 143 700 € HT.

S'agissant d'une estimation sommaire, le montant retenu sera de 145 000 € HT.

-De demander la participation financière du Conseil Départemental au titre du Fonds de Solidarité Communale au taux modulé de 34 %.

-De transférer le fond de solidarité au profit de la CCHLPP qui assurera la maîtrise d'œuvre de l'opération

-De demander la participation financière de la CCHLPP qui a la compétence voirie au taux de 20%.

- De payer la participation communale en fonds propres de 46 %.
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.
- De charger le Maire de notifier cette délibération à M. le Président de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre
- D'approuver le projet n° 2 de travaux d'amorce d'assainissement et d'amélioration du réseau estimé à 13 000 € HT.
- De demande la participation financière du Conseil Départemental au titre du Fonds de Solidarité Communale au taux modulé de 34%
- De payer la participation communale en fonds propres de 66%.

Délibération n° 26/2020 : Subvention voyage scolaire

Mr le Maire expose au Conseil Municipal une demande Mr et Mme WENDLING pour une subvention pour leur enfant WENDLING Matéo qui a fait un séjour au SKI à la PLAGNE du 08 Mars au 14 mars 2020. Le Conseil Municipal décide de ne pas verser de subvention pour cet enfant, car la mairie lui a déjà versé une subvention en 2014 pour un séjour effectué en primaire.

Délibération n° 27/2020 : Décision Modificative n° 02

Vu la demande formulée par le receveur municipal concernant un virement de crédits pour le paiement des prêts. Le Conseil Municipal, après délibération, **DECIDE** à l'unanimité des membres présents la décision modificative suivante au budget primitif 2020.

Dépense investissement Compte 1641 : + 3667 €
Recette investissement Compte 021 : + 3667 €

Dépenses de fonctionnement :
Chapitre 023 : + 3667 €
Chapitre 011 – Compte 6248 : - 3667 €